

Il tint le siège de Rome l'espace de dix ans, jusqu'en 167 de Jésus-Christ, et la cinquième année du règne des empereurs Marc-Aurèle et Ælius Verus. Le Martyrologe romain le compte parmi les martyrs, et Baronius confirme cette opinion par de grands raisonnements qui manquent de preuves. Les anciens qui parlent de cet évêque n'ont point mentionné que sa carrière se fût terminée par une mort violente; ce qui doit faire supposer qu'il est mort en paix.

Gratien parle de plusieurs décrets publiés sous le nom de Pie I<sup>er</sup>, et dont il est facile de reconnaître la fausseté.

Les traditions fabuleuses ajoutent qu'Hermès ou Hermas, le même dont nous avons parlé sous Clément, était frère de Pie I<sup>er</sup>, et auteur d'un livre qu'il avait écrit par le commandement d'un ange, qui lui était apparu sous la forme d'un berger. Cet Hermas était un visionnaire, qui dans son livre du Pasteur raconte des histoires ridicules et des fables grossièrement inventées.

On fait également passer sous le nom de Pie I<sup>er</sup> deux décrétales visiblement fausses; l'une est adressée à tous les fidèles, l'autre aux chrétiens d'Italie. Ces pièces sont indignes du saint évêque auquel elles ont été attribuées.

## ANICET,

MARC-AURÈLE,  
empereur.

12<sup>e</sup> PAPE.

ÆLIUS-VERUS,  
empereur.

Naissance d'Anicet. — Dispute entre le pape et saint Polycarpe. — Hérésies de Basilide et de Carpocras. — Ils permettent tous les plaisirs. — Le martyre d'Anicet est controuvé. — Il institue pour les prêtres la tonsure en forme de couronne.

Les savants ont fait beaucoup de recherches pour nous apprendre les commencements, la durée et la fin du pontificat de cet évêque; nous sommes cependant réduits à avouer que nous ne connaissons rien de positif sur Anicet. On convient seulement qu'il était originaire d'un petit bourg de Syrie, et que son père se nommait Jean.

Dès le commencement de son pontificat, il fut visité par saint Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple de saint Jean l'Évangéliste. Ils agitèrent ensemble plusieurs questions de discipline, sur lesquelles ils demeurèrent d'accord; mais il n'en fut pas de même sur un point de très-peu d'importance, dont ils ne purent jamais convenir. Polycarpe, d'après l'usage des Asiatiques, établi par l'exemple de Jean l'Évangéliste et de saint Philippe, célébrait la fête de Pâques, comme les Juifs, le quatorzième jour de la première lune de l'année. Mais Anicet, attaché à la tradition de son église, ne la célébrait que le dimanche qui suit le quatorzième jour. La tranquillité dont l'Église jouissait alors permettait à l'évêque de

Rome d'étendre son autorité sur les fidèles, et Anicet voulut obliger tous les chrétiens de sa communion à suivre cette pratique : ce fut la première violation des usages établis par les apôtres.

Cependant l'évêque de Smyrne résista au pontife et conserva les privilèges de son siège : le saint-père fut obligé de céder, et ils convinrent de suivre les usages établis dans les deux églises : preuve évidente qu'alors on était persuadé que la diversité de sentiments au sujet des cérémonies extérieures ne devait jamais altérer le repos des consciences, ni servir de prétexte pour attaquer la doctrine reçue.

Saint Polycarpe prétendait que la discipline de l'Église devait être arbitraire, c'est-à-dire, qu'il était permis aux nations de servir Dieu selon les rites qu'elles jugeaient le plus convenables à la majesté de l'Être suprême. Il paraît qu'on était convaincu de cette vérité dans les premiers temps du christianisme, et qu'on évitait de rompre les liens de la charité pour des sujets qui ne rendaient personne criminel devant Dieu.

Le pontificat d'Anicet est illustre dans l'histoire ecclésiastique par les hérésies monstrueuses qu'il eut à combattre. La doctrine de Basilide et de Carpocras, chefs des gnostiques, commençait à faire des progrès, malgré son extravagance : ces hérétiques soutenaient qu'on pouvait s'abandonner à tous les plaisirs ; que les femmes devaient être communes ; qu'il n'y avait point de résurrection de la chair ; et que le Christ n'était qu'un fantôme : ils permettaient de sacrifier aux idoles et de renier la foi chrétienne en temps de persécution..... Une pareille doctrine donnait de l'exercice au zèle de l'évêque de

Rome, qui voulait préserver son troupeau de la contagion des hérésies. Les actions particulières de la vie du pontife nous sont tout à fait inconnues.

On rapporte sa mort à l'an 175 de Jésus-Christ ; mais il ne souffrit pas le martyre, quoique Baronius l'assure et cite une histoire extrêmement curieuse sur les reliques de ce saint. Anicet est le premier pape qui ait ordonné aux prêtres de se raser la tête en forme de couronne.

Pendant les dernières années de ce pontificat, eut lieu dans les Gaules une violente persécution contre les chrétiens.

Attale, Biblis, saint Pothin, sainte Blandine, saint Epiphode, saint Alexandre, saint Symphorien et quelques autres, qui ont été nommés les martyrs de Vienne et de Lyon, périrent au milieu des plus terribles supplices. Nous avons encore une lettre adressée par les fidèles des Églises de cette province à leurs frères de Phrygie et d'Asie, ainsi conçue : » Paix entre » vous et gloire à notre Seigneur ! L'animosité des païens » contre nous est si grande, que nous avons été chassés de nos » maisons, des bains et de la place publique. Les plus faibles » d'entre nous se sont sauvés, les plus forts ont été conduits » devant le tribun et devant les magistrats, qui les ont examinés » publiquement. Plusieurs esclaves se sont présentés comme » faux témoins, et ils ont confessé que nous pratiquions les » festins de Thyeste et les mariages d'Œdipe, c'est-à-dire que » nous nous livrions à des incestes et que nous faisons des » repas de chair humaine. Ces accusations ont exaspéré le » peuple contre nous, et les cris de mort d'une foule égarée » sont devenus le signal des supplices. Le diacre Sanctus, » appliqué le premier à la question, a résisté à la violence

» des tourments, et s'est déclaré chrétien. Dans sa rage, le  
 » juge qui l'interrogeait lui a fait appliquer des lames de cuivre  
 » brûlant sur toutes les parties du corps : les jambes et les  
 » bras se sont crispés, et le martyr n'a bientôt plus conservé  
 » la forme humaine; cependant il confessait toujours le Christ  
 » d'une voix retentissante. Le lendemain, comme il vivait  
 » encore, on a renouvelé la même torture, afin de vaincre sa  
 » fermeté par l'excès des souffrances, et les bourreaux ont  
 » appliqué des plaques rougies sur les plaies béantes du dia-  
 » cre. Mais tout à coup ce corps informe s'est redressé mira-  
 » culeusement, les blessures se sont fermées, les os qui avaient  
 » été brisés se sont rejoints, et le martyr a repris sa première  
 » forme. Alors les bourreaux saisis d'effroi ont suspendu les  
 » supplices, et l'ont reconduit dans la prison auprès du véné-  
 » rable Pothin, évêque de Lyon.

» Maturus, Blandine et Attale ont été amenés à leur tour  
 » devant le juge, et sur leur refus de sacrifier aux idoles, on les  
 » a traînés dans l'amphithéâtre, où ils ont été torturés avec  
 » une cruauté extraordinaire. Enfin, comme les païens ont vu  
 » que les tourments loin de changer nos croyances, augmen-  
 » taient le nombre des adorateurs du Christ, ils ont ordonné  
 » un massacre général des fidèles qui étaient dans les prisons.  
 » Épiphode a été décapité, Alexandre a été mis en croix,  
 » Symphorien a été égorgé. Tous les cadavres ont été réunis  
 » sur un bûcher et les cendres jetées dans le Rhône. »

## SOTER,

13<sup>e</sup> PAPE.MARC-AURÈLE,  
empereur.MARC-AURÈLE,  
empereur.

Naissance de Soter. — Incertitude sur la durée de son pontificat. —  
 Réflexions sur la charité des protestants envers les pauvres. — Ri-  
 chesses scandaleuses des prêtres. — Leur avarice sordide. — Secte  
 des montanistes. — Les femmes prêtresses. — Saint Jérôme ca-  
 lomniateur. — Mort de Soter. — Nouvelle fable sur son martyre.

D'après le Pontifical, l'évêque Soter était de Fondi, dans  
 la terre de Labour, et fils de Concordius. Les savants ne sont  
 pas d'accord sur le commencement ni la durée de son pon-  
 tificat : ils louent seulement la charité du saint-père, et ils  
 disent qu'il ne laissa pas abolir la coutume pieuse, établie du  
 temps des premiers évêques de Rome, de faire des collectes  
 pour subvenir aux besoins des pauvres. L'avarice du clergé  
 a inspiré des réflexions sévères à l'un des plus illustres écri-  
 vains du dernier siècle : « Cet usage de distribuer des au-  
 » mônes aux pauvres, dit-il, se conserve encore chez les pro-  
 » testants, et se trouve aboli dans la communion catholique :  
 » les présents qu'on fait aux églises ne sont plus, comme dans  
 » les premiers temps, employés au soulagement de ceux qui  
 » sont dans le besoin; les prêtres se regardent comme les  
 » premiers pauvres, et absorbent des revenus immenses!  
 » Abus révoltants, qu'il faudrait réprimer avec sévérité! »

Soter eut à combattre les montanistes ou cataphryges,  
 dont l'hérésie faisait des progrès sous son pontificat. Mon-  
 tanus était Phrygien ou Mysien de nation, et chef de cette  
 secte; il se disait inspiré de l'esprit de Dieu, tombait souvent

en extase et rendait des prophéties. Priscille et Maximille, femmes d'une beauté remarquable, étaient devenues ses disciples et l'accompagnaient dans tous ses voyages; car dans la secte des montanistes, les femmes administraient les sacrements et prêchaient dans les églises.

Ils condamnaient les secondes noces, admettaient une distinction de viandes, et avaient trois carêmes qu'ils observaient avec une grande rigueur. Mais comme si toutes ces accusations n'étaient pas suffisantes pour rendre odieux Montanus et ses sectaires, saint Jérôme a calomnié ces hérétiques en supposant qu'ils adoraient une seule personne dans la Divinité: car la coutume des théologiens est de grossir les fautes aux dépens de la vérité, pour accabler leurs adversaires.

Les Martyrologes indiquent la fête de Soter comme celle d'un martyr, le 22 avril de l'an 179, et leur opinion a été suivie par le cardinal Baronius. Mais il ne paraît pas que ce pape ait répandu son sang pour la religion, ou qu'il soit mort dans la prison, ou même qu'il ait souffert le bannissement pour Jésus-Christ.

Il ordonna que les prêtres seraient à jeun avant de dire la messe, et il défendit aux religieuses de toucher les vases sacrés ou d'approcher de l'autel pendant que le prêtre célébrerait les saints mystères; mais tous ces règlements paraissent fabuleux. On lui attribue encore une loi qui ordonnait qu'une femme ne serait reconnue comme femme légitime qu'après la bénédiction du mariage par le prêtre, et lorsque ses parents l'auraient remise à son mari. Les deux Épîtres et quelques décrétales qu'on a données sous son nom passent dans l'esprit de tous les savants pour des ouvrages supposés.

## ÉLEUTHÈRE,

MARC-AURÈLE,  
empereur.

14<sup>e</sup> PAPE.

COMMODE,  
empereur.

Naissance d'Éleuthère. — Il est accusé d'avoir partagé l'hérésie des montanistes. — Nouvelle hérésie des valentiniens. — Ils adorent trente dieux. — Ils ordonnent de se livrer aux débauches les plus infâmes. — Fourberie des historiens sacrés. — Mensonge sur la prétendue conversion du roi d'Angleterre. — Fausseté du martyre d'Éleuthère. — Son corps est conservé au Vatican et dans la Calabre. — L'avarice des prêtres a multiplié les reliques des saints.

Saint Éleuthère était Grec de nation et originaire de l'Épire; Nicopolis était sa patrie, et son père se nommait Abundantius. Au commencement de son pontificat il reçut la célèbre députation des martyrs de Lyon, au sujet des montanistes, qui excitaient de grands troubles parmi les fidèles de l'Asie et qui menaçaient d'envahir les Gaules. Saint Irénée, qui avait été élu évêque de Lyon après la mort de saint Photin, fut chargé de porter au pontife les lettres qu'on lui adressait pour l'engager à s'opposer aux progrès de la nouvelle hérésie des montanistes.

Plusieurs auteurs ont pensé qu'Éleuthère s'était laissé entraîner lui-même par les montanistes, qui avaient un grand extérieur de piété; mais dans tous les cas le saint-père trouva bientôt d'autres occupations dans le sein de son Église. Blaste et Florin, prêtres apostats, qui avaient été déposés